



Avis à l'industrie

11 juillet 2011

DESTINATAIRES : Tous les transformateurs et importateurs de poisson agréés auprès du gouvernement fédéral

OBJET : Modification du seuil d'intervention établi pour les résidus de fluoroquinolones dans les produits aquicoles

Dans le cadre d'un examen de l'ACIA des données de surveillance des résidus applicables aux résidus de fluoroquinolones dans les produits aquicoles, la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada a recommandé que le seuil d'intervention applicable aux résidus de fluoroquinolones soit ajusté de 0,6 ng/g (ppb) à > 1,0 ng/g (en considération du rendement minimal sous forme de limite de quantification (LQ) établi pour les laboratoires effectuant le dépistage des fluoroquinolones). Ce nouveau seuil d'intervention révisé continue de protéger adéquatement la santé des consommateurs et est suffisamment rigoureux pour déceler l'utilisation délibérée de fluoroquinolones à des fins thérapeutique en aquaculture. Ce nouveau seuil d'intervention entre en vigueur immédiatement.

Les transformateurs et importateurs doivent prendre note que ce changement ne modifie en rien la politique de tolérance zéro appliquée par Santé Canada à l'égard de l'utilisation délibérée de fluoroquinolones (ciprofloxacine, danofloxacine, enrofloxacine et sarafloxacine) durant le cycle de production du poisson.

Pour de plus amples renseignements sur les exigences du Canada concernant l'utilisation d'agents thérapeutiques en aquaculture, veuillez consulter le document suivant ACIA - Annexe 1(A) - Liste de surveillance des résidus d'agents thérapeutiques utilisés en aquaculture de l'ACIA.

original signé par

Terence McRae

Directrice

Division du poisson, des produits de la mer et de la production

Direction de la salubrité des produits agroalimentaires, de la viande et des produits de la mer

Agence canadienne d'inspection des aliments